



FICHE D'EMPRUNT/ADHESION/Etablissement Petite Enfance

Avant tout emprunt cette fiche doit être renseignée.

L'emprunteur reconnaît avoir pris connaissance auprès de l'association A.R.P.E du règlement intérieur de fonctionnement du prêt de jeux et s'engage à le respecter.

NOM de l'établissement :

Gestion : communale – Municipale – associative – Privée.

Direction : Nom Prénom :

Adresse

.....

.....

N° de téléphone :

Courriel :

ADHESION : Règlement de 20 euros/Etablissement par chèque à l'ordre de l'association A.R.P.E

Nom de la banque : N° Chèque :

Virement (demander IBAN auprès de l'association)

REDEVANCE : Pour tenir compte de l'usure des jeux et de leur remplacement, une redevance de 15€/les 2 mois/ Etablissement pour prêt de malle sera facturée en fin d'année civile.

Fait à, Le

Signature et tampon de l'établissement.